



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACTIVITE COUNTRY

L'activité « Country » est gérée par l'association du Foyer Rural de BUTTEAUX, qui est aussi adhérent à la Fédération Française du Bénévolat et de la vie associative.

Ce règlement Intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement de l'activité country.

Il s'impose à tous les participants.

1. ADHESION:

2.

Chaque année, l'activité « Country » admet de nouveaux participants. Il est demandé aux anciens de les accueillir avec convivialité, et de faciliter leur intégration au sein du groupe.

Pour des raisons de sécurité, le Bureau aura la possibilité de limiter le nombre de participant en raison de la capacité effective du local.

Il pourra également refuser toute adhésion qui lui semblera contraire à l'intérêt de l'activité.

Toute adhésion réglée ne sera en aucun cas remboursée.

Modalités d'inscription : (pièces à fournir)

- Chaque personne souhaitant participer à l'activité devra être membre du Foyer Rural de Butteaux en acquittant d'une participation de 5€ pour l'année ; (Droit d'entrée).
- Certificat médical autorisant la pratique de l'activité ;
- Fiche d'inscription dûment remplie et acceptation du présent règlement ;
- Assurance de responsabilité civile (nous informons nos participants de leurs intérêts à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer leurs activités sportives (accidents, indemnités journalières....)
- Cotisation activité Country, à régler en espèce ou en chèque à l'ordre du Foyer Rural de Butteaux. (fixée et révisable annuellement par le bureau) ;

Les participants devront porter une tenue adaptée, ainsi que des chaussures qui maintiennent le pied. (Voir avec les animatrices).

Deux séances d'essais sont offertes.

2. RADIATION :

L'adhésion à l'activité peut cesser par décision du bureau, en cas de :

- Non règlement du montant de l'adhésion au Foyer Rural et/ou de l'activité.
- Dossier incomplet,
- Infraction aux modalités de l'activité ou de l'association,
- Non-respect du Règlement Intérieur
- Ou Motif grave.

3. MINEURS :

Seuls les enfants ayant au moins une année de country pourront participer aux cours.

Leurs participations nécessitent l'autorisation de leur représentant légal et reste sous la responsabilité de celui-ci même pendant les cours.

4. ANIMATION DES COURS :

- Les participants devront, dans la mesure du possible, prévenir les responsables en cas d'absence. Les animateurs signaleront également à l'avance tout changement éventuel.
- Les horaires de cours doivent être respectés :
Toute personne arrivant en retard est priée de rentrer discrètement dans les rangs.
- Par respect pour les animatrices et autres participants, il est demandé :
 - D'écouter attentivement les explications durant les cours.
 - Si un participant a des remarques à formuler, il lui est suggéré de le faire à la fin de la séance.
 - Afin de ne pas favoriser certains participants par rapport à d'autres, il est demandé à chacun de ne pas occuper systématiquement et constamment les places du 1er rang. Toutes les places sont interchangeables.
 - Toute personne présente dans la salle et qui ne participe pas à la séance de cours devra rester silencieuse afin de ne pas perturber le cours.

5. ETAT D'ESPRIT – LIGNE DE CONDUITE :

Tout participant s'engage à entretenir un bon état d'esprit, de gaieté, de fair-play et de respect des autres (tant dans l'attitude que dans les paroles) et à respecter le matériel et le local mis à disposition.

Tout comportement anormal et irrespectueux envers les animateurs et/ou les autres participants ne sera pas toléré et pourra entraîner des sanctions de la part du bureau:

- Avertissement,
- Suspension temporaire,
- Et même exclusion, suivant la gravité des faits constatés.

6. GROUPE DE DEMO :

Comme son nom l'indique, c'est avant tout un groupe, ce qui ne laisse donc pas de place aux individualités.

La participation aux démos est basée sur le volontariat. (Inscription et engagement sur le mois de septembre pour la saison complète)

Les animatrices apporteront leurs conseils sur le niveau de chacun et son aptitude à faire tout ou partie des démonstrations.

Faire des démonstrations, facturées ou gratuites, implique certaines obligations :

- Avoir avant tout une bonne motivation,
- Etre assidu aux cours,
- Participer à toutes les répétitions supplémentaires du groupe de démo,

- Faire des entraînements personnels si nécessaire,
- Participer aux sorties de toute nature selon ses disponibilités,
- Respecter les décisions prises par les animatrices et/ou le bureau,
- Assurer l'achat et l'entretien de ses tenues de démo.

D'autre part, afin de ne pas compromettre les intérêts du Groupe de démo, chaque participant qui s'inscrit à une manifestation est tenu de respecter ses engagements. Il ne sera pas toléré de prévenir de son absence à la dernière minute sans excuse valable.

L'ancienneté à l'activité n'est pas un privilège au sein du groupe de démo, un débutant très motivé, assidu et travailleur y aura également sa place.

La position de chaque participant du groupe lors des différentes chorégraphies n'est pas figée, et sera définie par les animatrices, à chaque manifestation, dans le seul intérêt de permettre le bon déroulement de la prestation du club.

7. PERTE OU VOL :

Le Foyer Rural et les intervenants ne sont pas responsables des pertes ou vols de vêtements et autres affaires personnelles lors des cours ou manifestations.

8. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Règlement Intérieur peut-être modifié par le bureau.

Contact animatrices :

Brigitte MOREL (Cours Débutant) : 06.32.15.31.58, E-mail : morelb89@orange.fr

Nadine NORRY (Cours Intermédiaire) : 06.80.67.74.41, E-mail : nadine.norry@orange.fr

Contact Foyer Rural :

Jessica OUDIN: 06.28.51.68.04, E-mail: mairie-butteaux@wanadoo.fr

Coupon détachable à remettre avec le dossier d'inscription



Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'activité country, et l'approuve dans son intégralité.

Le

Signature